



Centre administratif
550, 53^e Avenue
Montréal (Québec)
H1A 2T7

514 642-9520
cspi.qc.ca



Mobilisation pour la planète, école Pierre-de-Coubertin, septembre 2019

ENSEMBLE, ENGAGÉS VERS LA RÉUSSITE

COMMISSION SCOLAIRE
DE LA POINTE-DE-L'ÎLE
CENTRE ADMINISTRATIF

STATIONNEMENT
STRUCTURE RÉSERVÉE
AUX VISITEURS.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du Président et de la Direction générale

Mission, vision et valeurs

Conseil des commissaires

Mot du président du Comité de parents

Population scolaire

Reddition de comptes

Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1 - Diplomation et qualification

Enjeu 2 - Milieux de vie et d'apprentissage

Enjeu 3 - Partenaires de l'éducation

Rapport des services pour l'exercice 2018-2019

Services des ressources humaines

Services des ressources matérielles

Services des technologies de l'information
et des communications

Services des ressources financières

Services corporatifs, communications et
secrétariat général

Gestion et contrôle des effectifs

Liste et situation géographique des
établissements de la CSPÎ

4

5

7

8

9

18

21

22

29

35

39

40

42

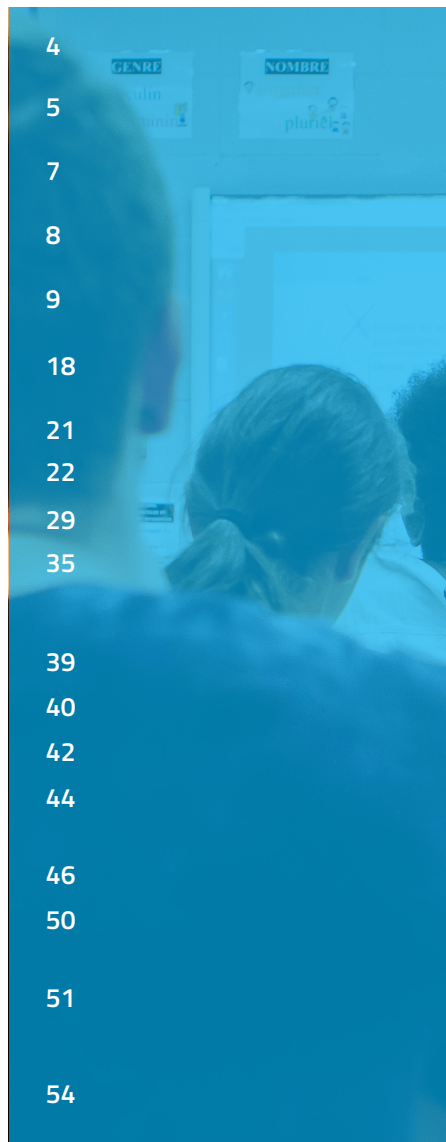
44

46

50

51

54



MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Cette année encore, l'ensemble du personnel de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) a su relever avec brio les défis liés à l'accomplissement de notre mission éducative, comme en témoigne la hausse constante de la diplomation et de la persévérance scolaire.

Ces résultats encourageants sont les preuves tangibles de l'effort concerté et collectif qui est au cœur de notre Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR), lancé et implanté à travers toute la CSPÎ en 2018-2019. Ce plan, qui est le fruit d'un vaste exercice mobilisateur, s'inscrit dans la Politique de la réussite éducative et le Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il rassemble tous les intervenants éducatifs, incluant les parents et les membres de la communauté, autour d'un engagement commun envers la réussite de tous nos élèves, jeunes et adultes. Cet exercice a également permis de dégager les valeurs qui guideront toutes les actions de la CSPÎ : la collaboration, l'engagement, l'équité et la bienveillance.

Le rapport annuel 2018-2019 dresse le portrait de la population scolaire de la CSPÎ. Il présente et analyse ensuite les résultats obtenus au regard des orientations, objectifs et cibles du PEVR. Le rapport détaille finalement l'état d'avancement des engagements pris par chacune des directions de la CSPÎ en lien avec trois enjeux majeurs :

- Diplomation et qualification
- Milieux de vie et d'apprentissage inclusifs, sains, sécuritaires et stimulants
- Partenaires de l'éducation

Le rapport présente finalement la reddition de comptes des différents services de la CSPÎ, soit les ressources humaines, les ressources matérielles, les technologies de l'information et des communications, les ressources financières, les services corporatifs, communications et secrétariat général et finalement, la gestion et contrôle des effectifs.



Miville Boudreault
Président



Antoine El-Khoury
Directeur général



Marjolaine Dupuis
Directrice générale adjointe



Martin Duquette
Directeur général adjoint

MISSION, VISION ET VALEURS



Elèves de l'école De la Fraternité

MISSION

La mission première de l'école québécoise est d'instruire, de socialiser et de qualifier. Par la mobilisation de l'ensemble de ses ressources, la Commission scolaire joue un rôle essentiel dans l'organisation des services éducatifs et dans la promotion de milieux de vie inclusifs, stimulants, sains et sécuritaires.

VISION

Dans sa vision, la Commission scolaire mise sur le développement de l'expertise de tout son personnel. Ses fondements sont la responsabilisation collective et la mise en œuvre d'une culture collaborative afin de soutenir l'apprentissage de tous ses élèves.

VALEURS

Les valeurs permettent d'établir des repères qui orientent les choix, guident les actions des individus et des groupes et favorisent la cohérence de l'organisation. Les valeurs associées à l'ensemble des thèmes de la Politique de la réussite éducative et qui ont fait l'objet d'un large consensus dans les comités sont la collaboration, l'engagement, l'équité et la bienveillance. Elles se définissent comme suit :



Directrice, enseignante et élèves de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles



Équipe de hockey les Lynx de l'école secondaire Daniel-Johnson

LA COLLABORATION est un processus par lequel plusieurs personnes s'associent pour la réalisation d'un travail qui mène à un résultat concret. Elle exige l'engagement de chacun et la coordination des efforts de tous dans un but commun.

L'ENGAGEMENT est la participation active à la vie scolaire et sociale de son temps, conforme à ses convictions.



Élèves de l'école de la Belle-Rive



Conseillère à la Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA) et élève de l'école secondaire Calixa-Lavallée

L'ÉQUITÉ est la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. En matière d'éducation, l'équité implique que les circonstances personnelles ou sociales telles que le genre, l'origine ethnique ou le milieu familial ne sont en aucun cas des obstacles à la réalisation du potentiel éducatif de chaque individu [...].¹

LA BIENVEILLANCE est l'attitude des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres.

¹ OCDE, 2013.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

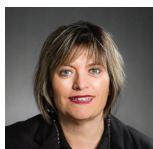


**Miville
Boudreault**
Président de la CSPÎ

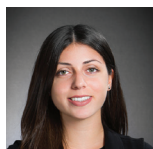


**Marie-Carmel
Michel**
Vice-présidente du Conseil des commissaires
Commissaire représentant le Comité
de parents - Écoles secondaires

Arrondissement Anjou



**Michèle
Gagné**

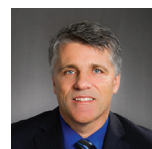


**Stéphanie
Valenti**

Arrondissement Pointe-aux-Trembles/Ville de Montréal-Est

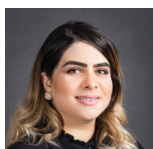


**Bertrand
Jobin**



**Michel
Jean**
Vice-président du Comité exécutif

Arrondissement St-Léonard

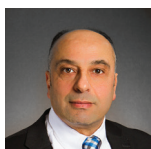


**Arij-Abbar
El Korbi**

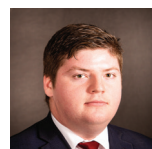


**Léonardo
Ragusa**

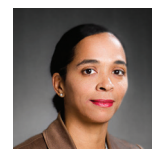
Arrondissement Montréal-Nord



**Boubaker
Mesbah**

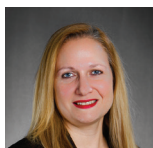


**Antonio G.
Urlea**



**Renée-Chantal
Belinga**

Arrondissement Rivière-des-Prairies



**Agata
La Rosa**

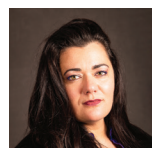


**Henri-Robert
Durandisse**

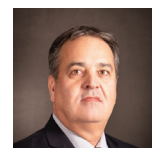
Commissaires représentant le Comité de parents



**Luis R.
Galvez**
Président du Comité
de parents



**Nina C.
Joly**
Écoles primaires



**Jean-Claude
Lavigne**
EHDAA

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PARENTS

Cette année encore, l'engagement des parents dans le Comité de parents (CP) de la CSPÎ a été extraordinaire. Nous avons ainsi accueilli plus de 20 nouveaux représentants et substituts et quelque 58 parents ont poursuivi leur engagement pour une nouvelle année dans nos 50 écoles.

Tout au long de l'année scolaire 2018-2019, la CSPÎ a consulté le CP sur différents sujets, dont le calendrier scolaire; la normalisation des paramètres de répartition des ressources financières; le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la répartition des services éducatifs complémentaires. Le CP est également très fier d'avoir participé activement aux consultations menées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite.

Un merci spécial au président de la CSPÎ, monsieur Miville Boudreault, ainsi qu'au directeur général, monsieur Antoine El-Khoury, pour leur support et leur collaboration. Merci également aux divers intervenants de la Commission scolaire pour leur aide et leur disponibilité.

Je tiens à remercier sincèrement tous les parents, délégués et substituts ainsi que les présidents de conseil d'établissements pour leur implication, leur disponibilité et leur participation. Je remercie particulièrement tous les membres du comité exécutif qui m'ont accompagné durant toute l'année dans la planification et la réalisation de nos activités.

Je me sens privilégié d'avoir présidé chacune des rencontres du CP et je remercie tous les parents pour leur participation active aux échanges et leur confiance à mon égard. C'est grâce à leur participation et à leur engagement qu'ensemble nous pouvons contribuer à l'amélioration des services aux élèves et apporter à la CSPÎ une vision parentale de la réalité des élèves.

Luis R. Galvez
Président
Comité de parents de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île



Dans le cadre du souper annuel de fin d'année du CP, l'engagement bénévole des parents a été souligné. De gauche à droite : Jean-François Bouchard, directeur, Réseau des écoles d'Anjou et de Saint-Léonard; Marie-Hélène Talon, vice-présidente par intérim de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ); Nicole Blanchard, lauréate de la Distinction Reconnaissance FCPQ; Marie-Carmel Michel, vice-présidente du Conseil des commissaires et commissaire-parent, Luis R. Galvez, président du CP de la CSPÎ et Roche Alianza Ngo N'Jock Massi, représentante du CP de l'école secondaire Henri-Bourassa.

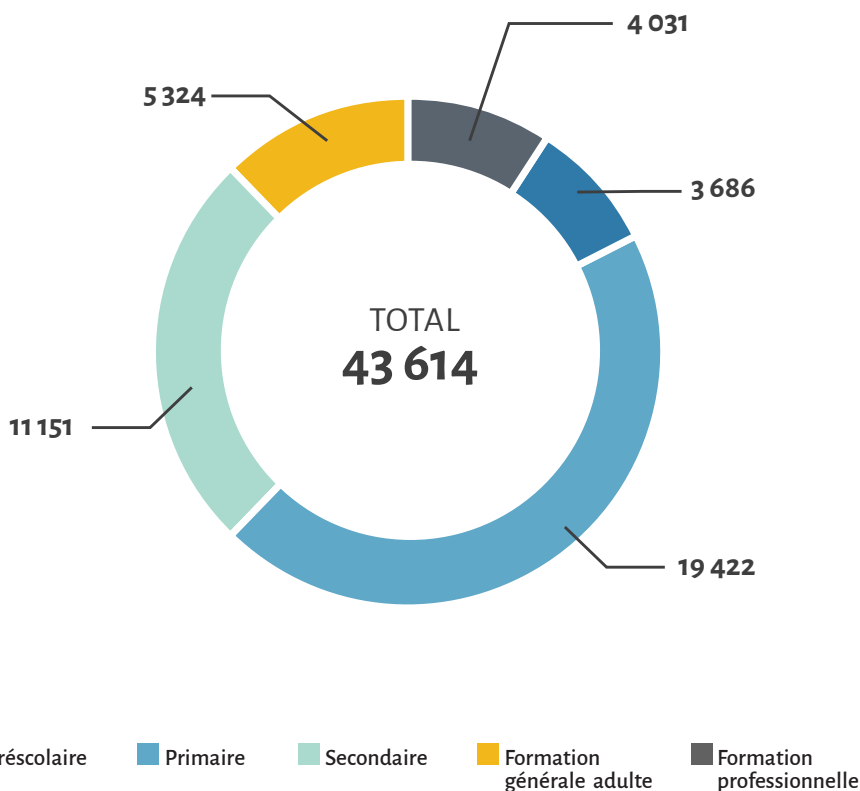
POPULATION SCOLAIRE



NOMBRE D'ÉLÈVES

La CSPÎ dessert quatre arrondissements de la ville de Montréal, soit Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, ainsi que la ville de Montréal-Est. Pour l'année scolaire 2018-2019, elle a scolarisé 43 614 élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP), tel qu'illustré à la figure 1. Il est à noter que les élèves en FP et en FGA peuvent fréquenter les centres à temps partiel ou à temps plein.

Figure 1
Nombre d'élèves par ordre d'enseignement en 2018-2019



Source

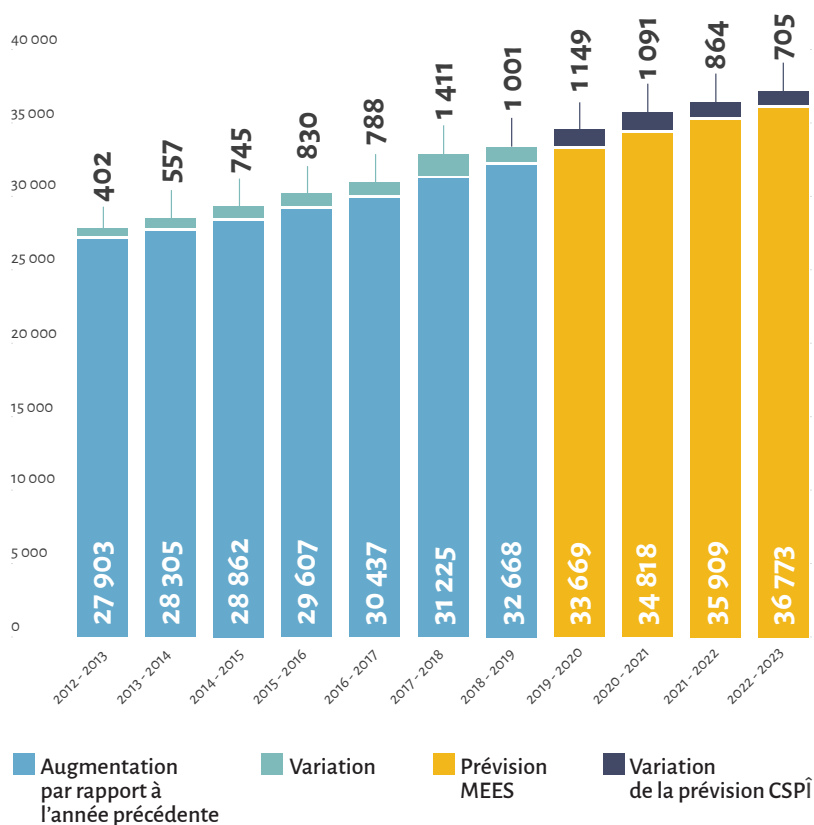
Commission scolaire de la Pointe-de-l'île

CROISSANCE DE LA POPULATION SCOLAIRE

Depuis les sept dernières années, la CSPÎ doit composer avec une importante croissance de la clientèle de la formation générale des jeunes (FGJ). De 2014-2015 à 2016-2017, la CSPÎ a ainsi connu une augmentation d'environ 800 élèves par année. En 2018-2019, la hausse était de 969 élèves par rapport à l'année précédente et les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur estiment que la hausse annuelle se maintiendra à plus ou moins 1 000 élèves dans les années à venir.

Figure 2

Croissance et prévisions de la population scolaire de la FGJ de 2012-2013 à 2022-2023



Source

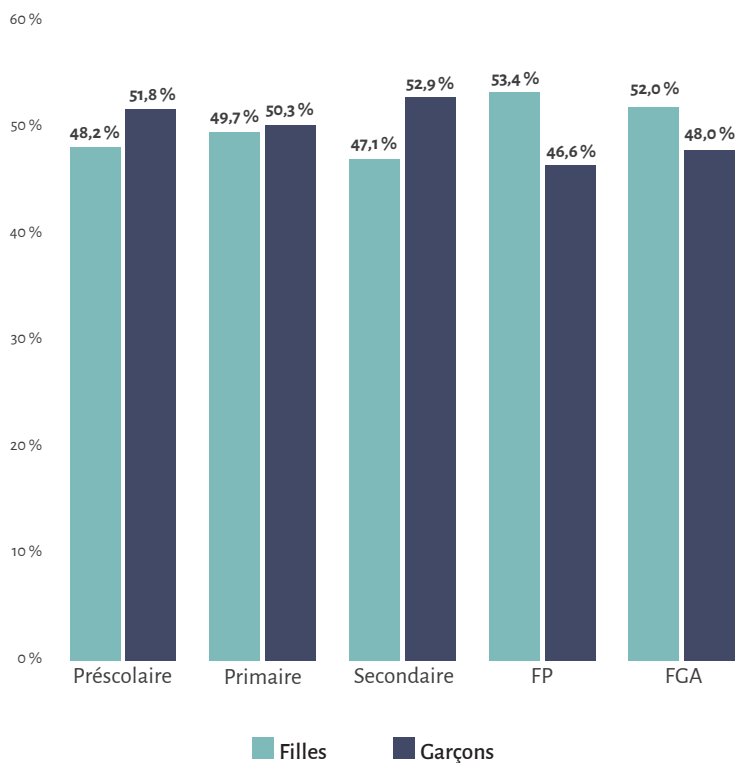
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, mars 2019

FILLES ET GARÇONS

Il y a pratiquement autant de filles que de garçons dans les écoles primaires de la CSPÎ. Par ailleurs, on compte légèrement plus de garçons que de filles au préscolaire et au secondaire, tandis qu'il y a davantage de filles en FP et en FGA.

Figure 3

Proportion de garçons et de filles par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2018-2019



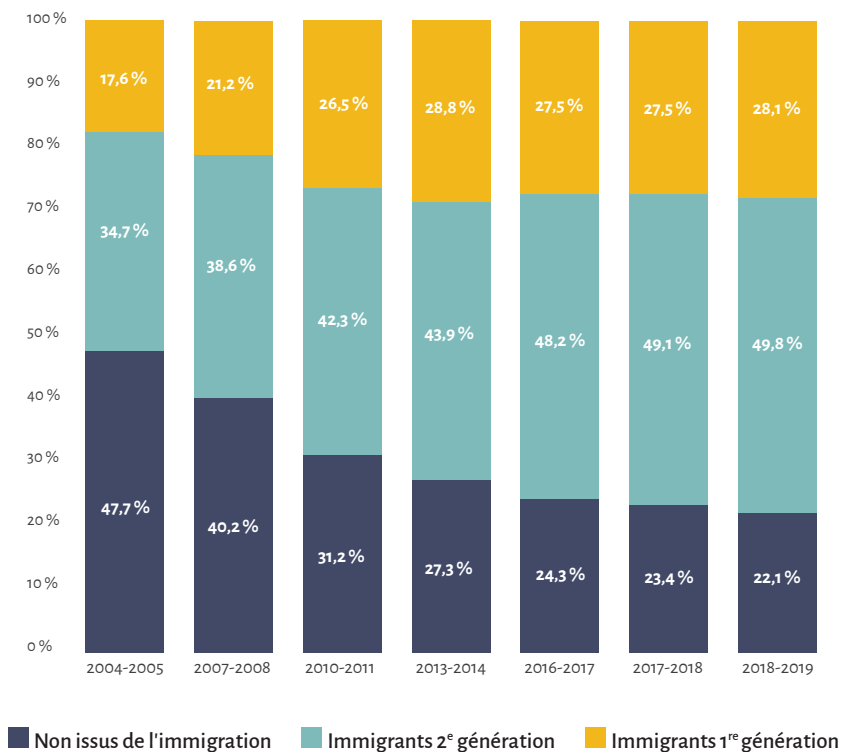
Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'île

ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION

Les élèves issus de l'immigrationⁱ sont de plus en plus nombreux à la CSPÎ. Ainsi, la proportion d'élèves immigrants de première génération est passée de moins de 18 % en 2004-2005 à plus de 28 % en 2018-2019. Pendant cette même période, la proportion des élèves immigrants de 2^e génération est passée de moins de 35 % à près de 50 %. Les élèves issus de l'immigration totalisaient ainsi 78 % de la population de la FGJ en 2018-2019.

Figure 4
Évolution de la proportion des élèves issus de l'immigration à la FGJ



Source

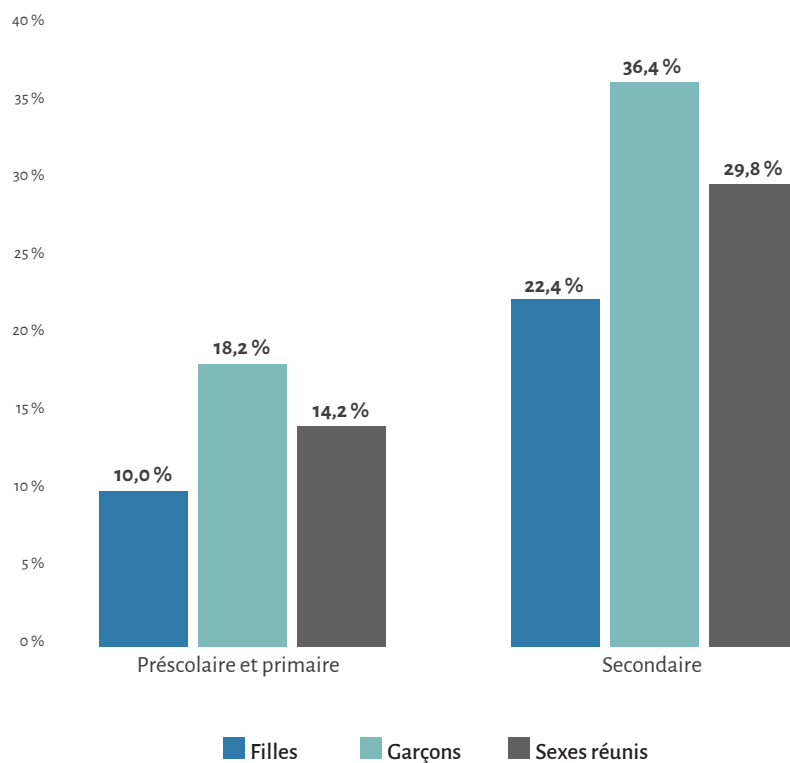
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE (HDAA)

En 2018-2019, plus de 14 % des élèves du primaire à la CSPÎ ont été identifiés handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)ⁱⁱ. Au secondaire, la proportion grimpe à près de 30 %, une hausse de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Il est à noter que le taux est plus élevé chez les garçons que chez les filles, au primaire, comme au secondaire.

Figure 5

Proportion totale des élèves HDAA pour les ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en 2018-2019, selon le sexe



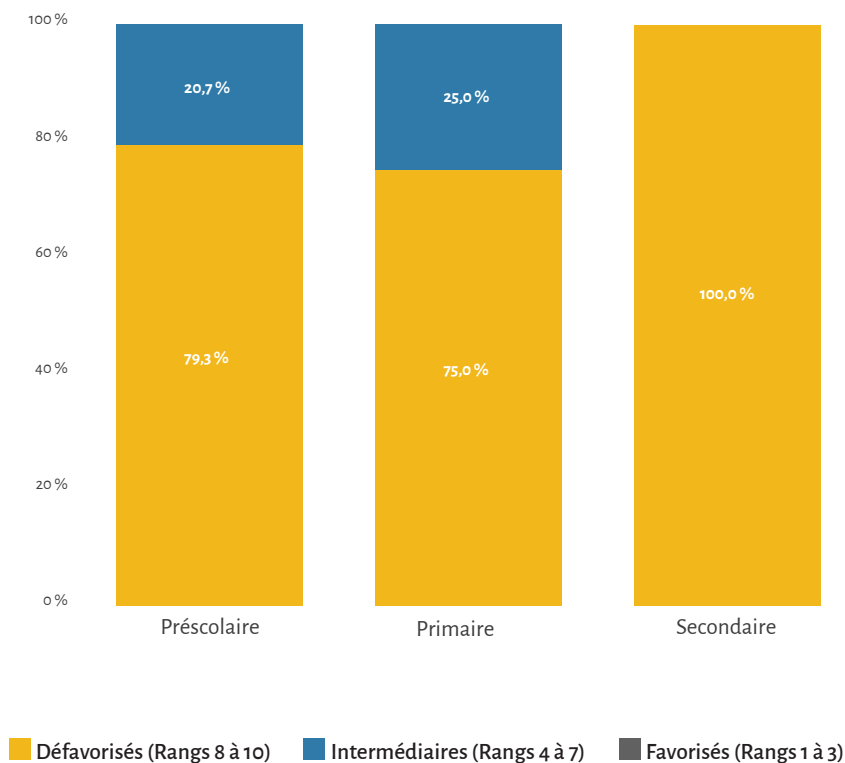
Source

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

INDICE DE DÉFAVORISATION

Selon l'indice de milieu socioéconomique (IMSEⁱⁱⁱ), la vaste majorité des écoles de la CSPÎ se retrouve en milieu défavorisé. En 2018-2019, ce sont près de 80 % des élèves du préscolaire, 75 % des élèves du primaire et 100 % des élèves du secondaire qui fréquentaient une école en milieu défavorisé.

Figure 6
Répartition des élèves des ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire selon l'indice de défavorisation, en 2018-2019



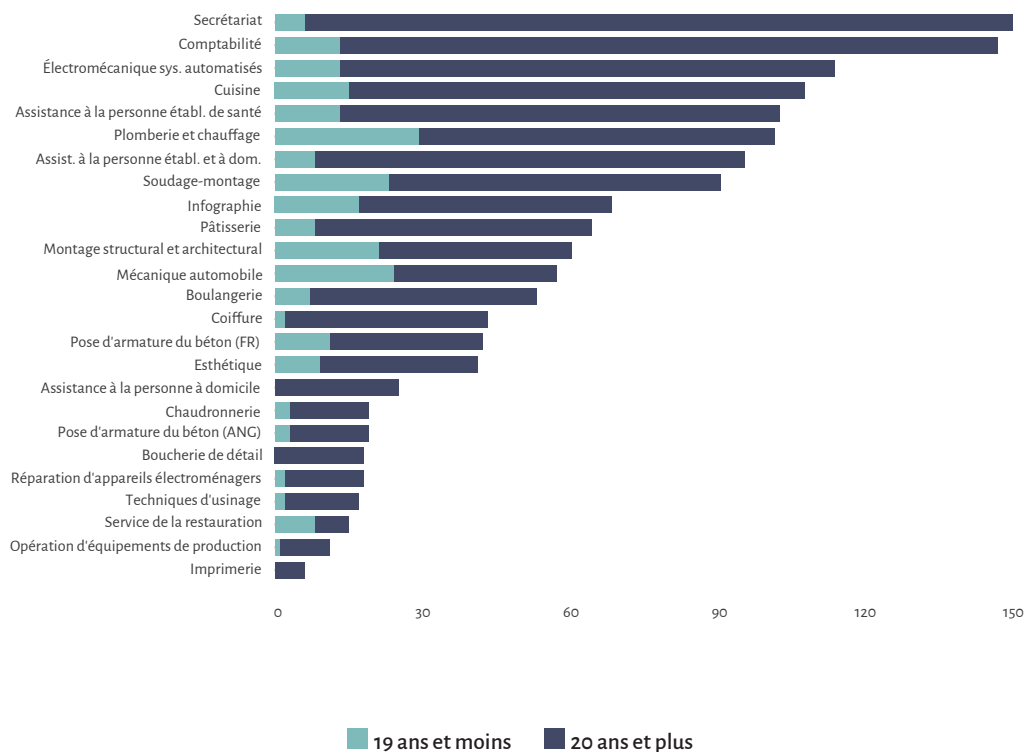
Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2018-2019, pour l'ensemble des élèves nouvellement inscrits en FP, les cinq programmes menant à un DEP les plus populaires sont : secrétariat, comptabilité, électromécanique de systèmes automatisés, cuisine et assistance à la personne en établissement de santé^{iv}. Si on se concentre uniquement sur les élèves de 19 ans et moins, ce sont plutôt les programmes suivants qui suscitent le plus d'intérêt: plomberie et chauffage, mécanique automobile, montage structural et architectural, soudage-montage et infographie.

Figure 7
Répartition des élèves nouvellement inscrits en FP,
par programme menant à un DEP, selon l'âge en 2018-2019



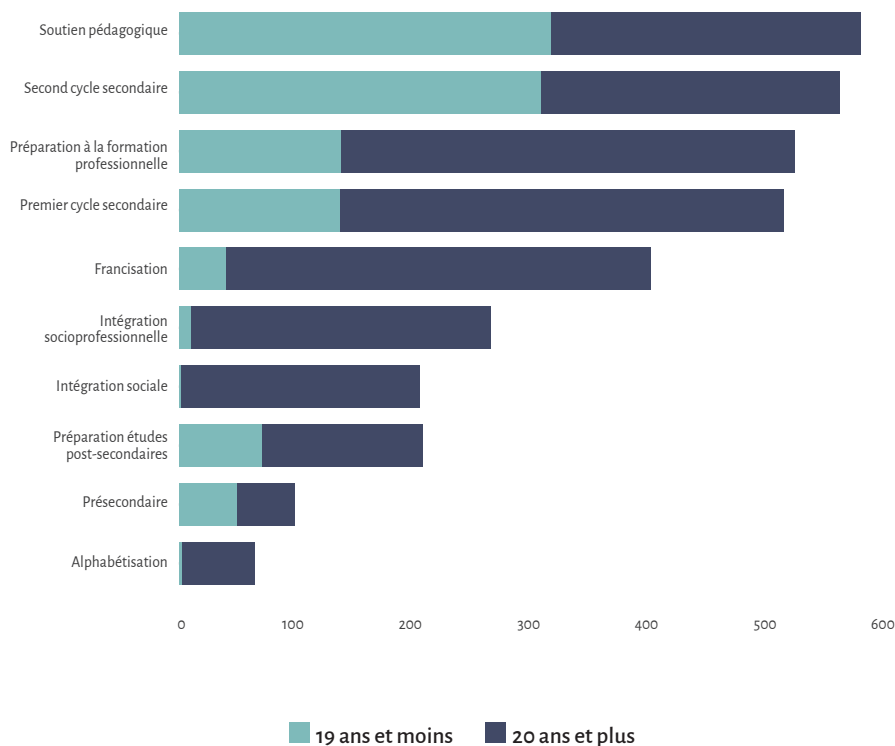
Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'île

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Pour l'ensemble des élèves nouvellement inscrits en FGA en 2018-2019, les trois services d'enseignement les plus importants sont le soutien pédagogique, le second cycle du secondaire et la préparation à la formation professionnelle, suivis de près par le premier cycle du secondaire.

Figure 8
Répartition des élèves nouvellement inscrits en FGA,
par service d'enseignement, selon l'âge, en 2018-2019



Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'île

REDDITION DE COMPTES



REDDITION DE COMPTES



Élèves de l'école Saint-Octave

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), la Direction générale de la CSPÎ s'est engagée à faire des suivis réguliers avec tous ses cadres supérieurs, avec l'ensemble des directions d'établissements et avec les différents comités de vigie (voir encadré).

D'une part, tous les cadres supérieurs de la CSPÎ se sont engagés formellement dans le PEVR et ont suivi avec attention les engagements et les indicateurs de performance ciblés pour atteindre les objectifs spécifiques à l'orientation 1 :

- Intervenir rapidement et en prévention, tout au long du parcours scolaire, pour la réussite de tous les élèves.

D'autre part, un effort concerté a été réalisé afin de collecter les données relatives aux objectifs des orientations 2 et 3 :

- S'assurer de la collaboration de tout le personnel afin d'offrir un environnement éducatif, physique, technologique et inclusif centré sur l'apprentissage et l'engagement pour la réussite de tous les élèves;
- Renforcer la collaboration, la complémentarité et l'engagement des différents acteurs pour contribuer à la réussite de tous les élèves et à la vitalité du territoire.

COMITÉS DE VIGIE

Engagés dans l'atteinte des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite

▲ Direction générale

▲ Directions de services et de réseaux

▲ Directions d'établissement

▲ Représentants du personnel:

- Enseignants
- Professionnels
- Personnel technique et paratechnique
- Services de garde

▲ Élèves et communauté:

- Élèves de la formation générale adulte et de la formation professionnelle
- Élèves du secondaire (AESCSPI)
- Parents
- Organismes communautaires et institutions

REDDITION DE COMPTES (SUITE)

Finalement, la Direction générale a offert son plein soutien à l'ensemble de ses établissements pour l'élaboration de leur propre projet éducatif et s'est assurée de mettre en place les conditions propices à leur réalisation.

Nous tenons d'ailleurs à souligner le travail effectué par les établissements pour le développement de ce projet éducatif et nous félicitons tous les membres du personnel pour leur engagement dans leur milieu.

Grâce à cet engagement, nous sommes en mesure de constater avec fierté la progression significative du taux de diplomation et de qualification de nos élèves.

Nous poursuivrons ces avancées institutionnelles dans les années à venir et nous continuerons de soutenir et d'accompagner nos établissements pour assurer la réussite de tous nos élèves.

Antoine El-Khoury
Directeur général

Marjolaine Dupuis
Directrice générale adjointe

Martin Duquette
Directeur général adjoint

Lyne Jalbert
Directrice
Réseau des écoles de Montréal-Est,
de Pointe-aux-Trembles
et des écoles spécialisées

Luc Noël
Directeur
Réseau des écoles de Montréal-Nord et
de Rivière-des-Prairies

Jean-François Bouchard
Directeur
Réseau des écoles d'Anjou
et de Saint-Léonard

Alain Bouchard
Directeur
Réseau de l'éducation des adultes
et de la formation professionnelle

Martin Bergeron
Directeur
Services des ressources matérielles

Denis Fréchette
Directeur
Services des technologies de
l'information et des communications

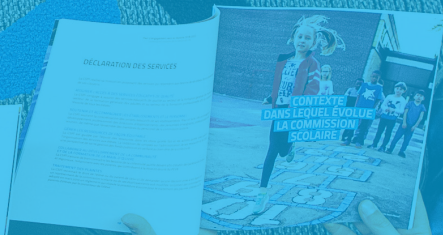
Josée Dumouchel
Directrice
Services des ressources humaines

René Brodeur
Directeur
Services des ressources financières

Valérie Biron
Directrice
Services corporatifs,
communications et secrétariat général

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Commission scolaire
de la Pointe-de-l'Île



ENJEU 1

DIPLOMATION ET QUALIFICATION



Élèves et enseignante de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles

La CSPÎ s'est donné comme objectif principal d'augmenter la proportion des élèves qui obtiennent un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans.

De cet objectif central découlent 8 objectifs secondaires déclinés dans le cadre de l'orientation 1 (voir tableau en pages 24 et 25).

La CSPÎ s'est ainsi donné pour objectif de réduire les écarts de réussite entre différents groupes, notamment entre les filles et les garçons, entre les élèves HDAA et réguliers, entre les élèves issus des milieux défavorisés et intermédiaires et entre les élèves issus de l'immigration et les autres.

Un autre objectif porte sur la réduction de la proportion des élèves qui entrent au secondaire à 13 ans ou plus.

Deux autres objectifs visent l'augmentation du taux de réussite aux épreuves du plan d'évaluation en français et en mathématique au secondaire.

Les trois objectifs suivants portent sur l'augmentation de la proportion de nos élèves qui obtiennent 70,0 % et plus aux épreuves du plan d'évaluation en français et en mathématique au primaire.

Le dernier objectif de l'orientation 1 pour le secteur jeune vise à augmenter la proportion des élèves du préscolaire qui, au bulletin de la troisième étape, répond aux attentes ministérielles.

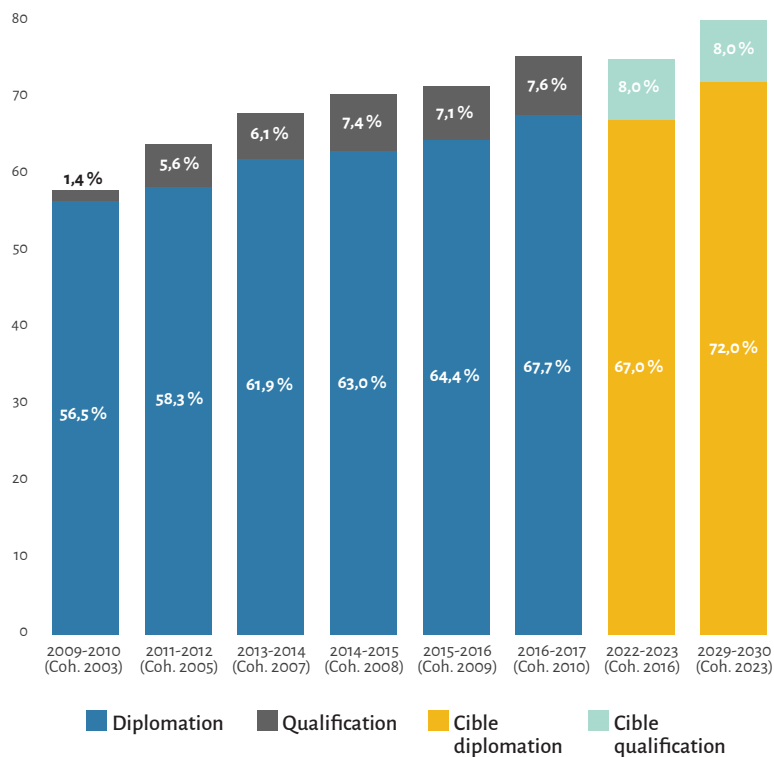
La CSPÎ est fière de constater que les actions posées et les efforts concertés des différents acteurs permettent une progression significative de la diplomation et de la qualification de ses élèves.

À la formation générale des jeunes, les taux de réussite aux épreuves de français et de mathématiques au secondaire s'améliorent constamment. Ainsi, au primaire, la proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus aux épreuves en français et en mathématique est en croissance, à l'exception de l'épreuve en lecture de 4^e année. On constate également une diminution des écarts de réussite pour tous les groupes ciblés, à l'exception de l'écart entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves, qui a légèrement augmenté.

La formation générale adulte et la formation professionnelle contribuent également à l'atteinte des cibles fixées quant à la diplomation avant l'âge de vingt ans, et ce, à la hauteur de 4,5% en FGA et de 1,6% en formation professionnelle. En effet, le positionnement de la formation professionnelle dans l'organisation, les passerelles développées et l'accompagnement des élèves vers l'une ou l'autre de ces filières jouent un rôle essentiel dans la diplomation des élèves.

Le travail se poursuivra afin d'assurer la réussite d'un nombre croissant d'élèves.

Taux de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans (par cohorte)



ORIENTATION 1

Intervenir rapidement et en prévention, tout au long du parcours scolaire, pour la réussite de tous les élèves

Objectifs, indicateurs et cibles

OBJECTIF CS 2030		INDICATEURS	2017-2018	2018-2019	CIBLE 2022-2023
1.1	Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves ^v	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	Écart entre garçons et filles		
			6,6 points	5,7 points	5,0 points
			Écart entre élèves HDAA et réguliers		
			29,6 points	27,5 points	24,5 points
			Écart entre milieux défavorisés et intermédiaires		
			3,9 points	5 points	3,0 points
			Écart entre élèves issus de l'immigration de 1ère génération et autres élèves		
			0,4 points	- 3,2 points	0,3 points
1.2	Ramener à 13,7 % la proportion des élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire ^v	Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire	17,3% (Cohorte 2016-2017)	17,9%	15,6%
1.3	Augmenter le taux de réussite aux épreuves du plan d'évaluation en français au secondaire ^v	Lecture secondaire 2	59,9%	64,7%	64,9%
		Écriture secondaire 2	74,0%	77,0%	79,0%
		Lecture secondaire 5	62,2%	73,4%	67,2%
		Écriture secondaire 5	70,0%	73,2%	75,0%

Objectifs, indicateurs et cibles

OBJECTIFS 2030		INDICATEURS	2017-2018	2018-2019	CIBLE 2022-2023
1.4	Augmenter le taux de réussite aux épreuves du plan d'évaluation en mathématique au secondaire ^{vi}	Mathématique C2 CST secondaire 4	69,2 %	73,7 %	74,2 %
		Mathématique C2 TS secondaire 4	79,1 %	97,5 %	84,1 %
		Mathématique C2 SN secondaire 4	81,2 %	87,9 %	86,2 %
1.5	Augmenter la proportion des élèves de 4 ^e année du primaire qui réussissent l'épreuve en français écriture à 70 % et plus ^{vi}	Écriture 4 ^e année	65,8 %	71,3 %	70,8 %
1.6	Augmenter la proportion des élèves qui obtienne 70 % et plus aux épreuves du plan d'évaluation en français au primaire ^{vi}	Lecture 4 ^e année	67,2 %	60,5 %	72,2 %
		Écriture 6 ^e année	68,0 %	73,8 %	73,0 %
		Lecture 6 ^e année	69,4 %	76,5 %	74,4 %
1.7	Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus aux épreuves du plan d'évaluation en mathématique au primaire ^{vi}	Mathématique C1 6 ^e année	68,4 %	73,8 %	73,4 %
		Mathématique C2 6 ^e année	53,0 %	55,5 %	58,0 %
1.8	Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent A et B au préscolaire	Préscolaire (bilan)	83,9 %	86,7 %	86,0 %



ORIENTATION 1

Suivi des engagements

Voici les engagements pris par chacun des services et départements de la CSPÍ afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'orientation 1 (voir tableau pages 24-25). Pour chacun des engagements, on présente également l'état de l'avancement des travaux dans la colonne SUIVI (voir la légende pour les détails du code de couleur).





Objectif 1

Afin de contribuer à porter à 80,0 % la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui obtient un premier diplôme ou une première qualification et à 72,0 % la proportion d'élèves titulaires d'un premier diplôme (DES ou DEP), le réseau jeune et le réseau adulte ont collaboré à la réalisation des engagements suivants :

ENGAGEMENTS	SUIVI
Formation d'un comité avec les directions et les ressources professionnelles des secteurs jeunes et adultes pour planifier des actions collaboratives qui visent la diplomation et la qualification des élèves avant l'âge de 20 ans.	
Projets dans des centres de formation adulte qui offrent aux élèves des modalités plus flexibles afin de favoriser leurs apprentissages.	

Objectif 1.1

Afin de contribuer à réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, les services éducatifs du primaire et du secondaire ainsi que les services complémentaires et de l'adaptation scolaire ont collaboré à la réalisation des engagements suivants :

ENGAGEMENTS	SUIVI
Soutien des écoles pour la mise en œuvre de la Réponse à l'intervention (RAI) ⁱⁱⁱ : présentation de pistes d'action issues de la recherche et allocation de ressources professionnelles.	
Soutien des écoles (volontaires) ayant pour objectif le développement de la capacité des enseignants à mener une démarche de plan d'intervention de manière efficace.	
Conscientisation de tous les professionnels des services éducatifs et des services complémentaires aux enjeux et défis de la CSPÍ face à l'inclusion scolaire.	
Planification des accompagnements dans les milieux en tenant compte des caractéristiques des élèves des différents groupes, particulièrement les élèves ayant un plan d'intervention.	

Légende

Réalisée En contrôle À surveiller Improbable Non amorcée

Objectifs 1.3, 1.5 et 1.6

Afin de contribuer à augmenter le taux de réussite aux épreuves du plan d'évaluation en français, les services éducatifs du primaire et du secondaire ont collaboré à la réalisation des engagements suivants :





ENGAGEMENTS	SUIVI
Accompagnements dans les milieux par les conseillers pédagogiques, appuyés par des cadres de référence communs aux 2 ordres d'enseignement (référentiel en lecture et en écriture).	●
Accompagnements d'équipe-cycle en Communauté d'Apprentissage Professionnel (CAP) dans le cadre de la Ràl en littératie (préscolaire et primaire).	●
Monitoring des résultats du bulletin de la 2 ^e étape, afin d'ajuster les accompagnements en vue de la fin de l'année (secondaire).	●
Séances de corrections collectives, soutenues par les conseillers pédagogiques, afin de réduire la subjectivité au moment de la correction (pratique reconnue comme ayant un effet positif sur les résultats des élèves au primaire).	●
Accompagnements visant la planification globale en lecture et en écriture.	●

Objectifs 1.4 et 1.7

Afin de contribuer à augmenter le taux de réussite aux épreuves du plan d'évaluation en mathématique, les services éducatifs du primaire et du secondaire ont collaboré à la réalisation des engagements suivants :






ENGAGEMENTS	SUIVI
Accompagnements par les conseillers pédagogiques dans les milieux primaire et secondaire en fonction des besoins de développement professionnel des enseignants.	●
Monitoring des résultats du bulletin de la 2 ^e étape, afin d'ajuster les accompagnements en vue de la fin de l'année (secondaire).	●
Rencontre de mise à niveau « Comment développer le raisonnement mathématique » pour les nouvelles personnes en poste (directions adjointes et conseillers pédagogiques primaire et secondaire).	●

Objectifs 1.4 et 1.7 (suite)

ENGAGEMENTS	SUIVI
Réflexion en équipe de conseillers pédagogiques sur la mise en place des conditions pour un développement professionnel efficace.	
Planification d'expérimentations pour 2019-2020 dans 4 milieux primaires relativement à la RÀI en mathématique (primaire).	
Séances de corrections collectives, soutenues par les conseillers pédagogiques, afin de réduire la subjectivité au moment de la correction (pratique reconnue comme ayant un effet positif sur les résultats des élèves au primaire).	
Accompagnements visant la planification globale.	

Objectif 1.8

Afin de contribuer à augmenter la proportion des élèves qui répondent aux attentes ministérielles au bulletin de l'étape 3 au préscolaire, les services éducatifs du préscolaire et du primaire ont collaboré à la réalisation des engagements suivants :

ENGAGEMENTS	SUIVI
Utilisation des données de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) afin de cibler les domaines dans lesquels chacune des écoles devait intervenir prioritairement.	
Utilisation des données récoltées par l'EQDEM et des celles obtenues par les milieux afin d'ajuster la formation et l'accompagnement offerts aux nouveaux enseignants.	
Monitoring des résultats de la 1re et de la 2e étape et utilisation de ces données pour ajuster les interventions.	
Projet d'éveil à la numératie réalisé dans le but de soutenir diverses équipes à l'éducation préscolaire.	
Accompagnement en littératie en favorisant une approche équilibrée de l'enseignement.	

ENJEU 2

MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INCLUSIFS, SAINS, SÉCURITAIRES ET STIMULANTS



Élèves de l'école Jean-Nicolet

Cet enjeu est décliné en 5 objectifs, détaillés dans le cadre de l'orientation 2 (voir tableau page suivante).

Le premier objectif vise à maintenir et à bonifier l'offre de formation et d'accompagnement, qui s'appuie sur la recherche et qui soutient le transfert dans la pratique. Le deuxième objectif est centré sur le développement d'un milieu sain, sécuritaire et stimulant. Le troisième objectif porte sur l'accessibilité et l'utilisation des mesures d'aide technologique aux élèves HDAA, en contexte d'apprentissage et d'évaluation, pour tous les ordres d'enseignement. Le quatrième objectif vise à faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. Le dernier objectif vise quant à lui l'augmentation du nombre d'élèves du primaire qui sont physiquement actifs au moins 60 minutes par jour. Tous ces objectifs sont regroupés sous une même orientation afin de s'assurer que tous les services collaborent à offrir un environnement éducatif, physique, technologique et inclusif, centré sur l'apprentissage et l'engagement pour la réussite de tous les élèves.

En 2017-2018, le défi résidait dans la collecte de données valides, fiables et suffisantes liées à des objectifs pour lesquels l'organisation ne génère pas de données de façon automatique comme les résultats scolaires. Par exemple, la proportion du personnel en soutien direct à l'élève qui est en insertion professionnelle et qui reçoit de la formation et de l'accompagnement. L'année 2018-2019 a permis à tous les collaborateurs de réfléchir à la façon de collecter les données et d'établir un portrait de départ au regard des différents indicateurs. Comme on peut le constater, la majorité des indicateurs sont maintenant documentés et la CSPÎ a établi des cibles réalistes et a pris des engagements afin d'atteindre les objectifs fixés.

ORIENTATION 2

S'assurer de la collaboration de tout le personnel afin d'offrir un environnement éducatif, physique, technologique et inclusif centré sur l'apprentissage et l'engagement pour la réussite de tous les élèves

Objectifs, indicateurs et cibles

OBJECTIFS 2030	INDICATEURS	2017-2018	2018-2019	CIBLE 2022-2023
2.1 Maintenir et bonifier l'offre de formation et d'accompagnement qui s'appuie sur la recherche et qui soutient le transfert dans la pratique	Taux d'inscription aux dispositifs de formation			
	Inscription professionnelle des enseignants au secteur jeune	Données non disponibles	90%	100%
	Inscription professionnelle des professionnels au secteur jeune et adulte	Données non disponibles	90%	100%
	Inscription professionnelle des directions adjointes d'établissement au secteur jeune et adulte	Données non disponibles	100%	Maintenir 100%
	Utilisation des technologies à des fins pédagogiques et éducatives	Données non disponibles	Formation seulement 6%	Formation seulement 15%
			Formation avec accompagnement visant le transfert 1%	Formation avec accompagnement visant le transfert 5%
	Nombre de formations qui respectent les conditions qui soutiennent le transfert			
	Inscription professionnelle des enseignants, des professionnels et des directions adjointes d'établissement	Données non disponibles	4 types de formation	Maintenir
	Utilisation des technologies à des fins pédagogiques et éducatives	Données non disponibles	5 types de formation	Maintenir
	Proportion d'inscrits qui perçoivent du transfert dans leur pratique			
	Inscription professionnelle des enseignants	Données non disponibles	60%	70%
	Perception quant au transfert dans leur pratique un an après la formation	Données non disponibles	Collecte en cours	

Objectifs, indicateurs et cibles

OBJECTIFS 2030		INDICATEURS	2017-2018	2018-2019	CIBLE 2022-2023
2.2	Soutenir les établissements dans le développement d'un milieu de vie inclusif, sécuritaire et stimulant	Nombre d'établissements qui consignent les incidents dans le Suivi Personnalisé Internet (SPI)	Données non disponibles	79%	94%
		Nombre d'établissements dont le plan de lutte contre l'intimidation est évalué et mis à jour annuellement	Données non disponibles	73%	100%
		Proportion des élèves qui participent à des activités stimulantes	Données non disponibles	Collecte en cours	
2.3	Assurer l'accessibilité et l'utilisation des mesures d'aide technologique aux élèves HDAA, pour l'apprentissage et l'évaluation pour tous les ordres d'enseignement	Proportion d'élèves HDAA qui ont accès à des mesures d'aide technologique	Données non disponibles	98,8%	100%
		Capacité des élèves à utiliser les outils d'aide technologique	Données non disponibles	Collecte en cours	
		Production de versions numériques des documents	Données non disponibles	100% des épreuves CSPi	Maintenir
2.4	Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant ^{viii}	Proportion des bâtiments qui sont dans un état satisfaisant	49%	Données non disponibles	68%
2.5	Augmenter la proportion d'élèves du primaire qui sont physiquement actifs 60 minutes par jour	Nombre d'écoles primaires qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves	Données non disponibles	Collecte en cours	Nouveau régime pédagogique atteint cible

ORIENTATION 2





Suivi des engagements

Voici les engagements pris par chacun des services et départements de la CSPÎ afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'orientation 2 (voir tableau page précédente). Pour chacun des engagements, on présente également l'état de l'avancement des travaux dans la colonne SUIVI (voir la légende pour les détails de l'échelle de couleur).




Objectif 2.1

En collaboration avec les Services des ressources humaines et les Services des technologies de l'information et des communications (STIC), les services éducatifs du primaire et du secondaire ainsi que les services complémentaires et de l'adaptation scolaire jeune et adulte ont collaboré à la réalisation des engagements suivants afin de contribuer à maintenir et bonifier l'offre de formation et d'accompagnement au regard de l'insertion professionnelle et de l'utilisation des technologies à des fins pédagogiques et éducatives.








Utilisation des technologies à des fins pédagogiques et éducatives

ENGAGEMENTS	SUIVI
Promotion des différentes offres de formation en ligne.	
Accompagnement des écoles volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques.	
Ajout des personnes-ressources en conseil pédagogique et en soutien technique pour les établissements.	
Formation du personnel technique afin qu'ils soutiennent les enseignants quant à l'utilisation des formations en ligne.	

Insertion professionnelle

ENGAGEMENTS AUPRÈS DES ENSEIGNANTS	SUIVI
Réalisation d'une activité d'accueil pour tous les nouveaux enseignants du primaire et du secondaire au centre administratif ou à l'école.	
Développement d'un modèle de formation et d'accompagnement pour les enseignants de la formation professionnelle.	
Mise en œuvre d'un plan de formation pour tous les nouveaux enseignants du secteur jeune (formation/accompagnements et mentorat).	

Objectif 2.1 (suite)

ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PROFESSIONNELS	SUIVI
Mise en place d'une structure d'accueil pour plusieurs professionnels dont les conseillers pédagogiques, les psychologues, les psychoéducateurs, les orthophonistes, les animateurs de vie spirituelle et communautaire, les conseillers d'orientation, les bibliothécaires et les attachés d'administration.	
Mise en œuvre de formation/accompagnement par l'Université de Sherbrooke pour les conseillers pédagogiques en formation générale jeune et adulte ainsi que pour la formation professionnelle.	
Mise en œuvre de mentorat, d'accompagnement ou de parrainage pour les conseillers pédagogiques du secteur jeune, les psychologues, les psychoéducateurs, les orthophonistes, les animateurs de vie spirituelle et communautaire, les conseillers d'orientation, les bibliothécaires et les attachés d'administration.	
ENGAGEMENTS AUPRÈS DES TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	SUIVI
Élaboration d'une structure d'accueil et d'un modèle de formation pour les techniciens en éducation spécialisée.	
ENGAGEMENTS AUPRÈS DES DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉTABLISSEMENT	SUIVI
Mise en œuvre de formation et d'accompagnement par les gestionnaires accompagnateurs et les directions adjointes de réseaux, conjointement avec l'Université de Sherbrooke.	
Mise en œuvre d'accompagnement individuel par les gestionnaires accompagnateurs.	
Développement d'un modèle d'accueil et d'introduction à la fonction en collaboration avec les différents services.	

Objectif 2.2

Afin de contribuer au développement d'un milieu de vie inclusif, sain, sécuritaire et stimulant, les services complémentaires et de l'adaptation scolaire, en collaboration avec les établissements, ont réalisé les engagements suivants :




ENGAGEMENTS	SUIVI
Collecte et analyse des données quantitatives.	
Élaboration de constats.	
Amélioration de l'offre de formation.	

Légende

Réalisée En contrôle À surveiller Improbable Non amorcée






Objectif 2.3

Afin de contribuer à assurer l'accessibilité et l'utilisation des mesures d'aide technologique aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (HDAA), en contexte d'apprentissage et d'évaluation pour tous les ordres d'enseignement, les services complémentaires et les STIC ont collaboré à la réalisation des engagements suivants :

ENGAGEMENTS	SUIVI
Informatisation de la gestion des outils informatiques destinés aux élèves HDAA.	
Diffusion auprès des intervenants scolaires des outils mis en place pour communiquer les informations sur les élèves qui doivent utiliser les mesures d'aide technologique.	
Mise en œuvre d'un plan d'accompagnement pour développer les compétences des intervenants et des élèves pour l'utilisation efficace des mesures d'aide technologique.	

Objectif 2.4

Afin de contribuer à faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant, les Services des ressources matérielles, en collaboration avec les établissements et les réseaux, ont réalisé les engagements suivants :

ENGAGEMENTS	SUIVI
Mise en œuvre de travaux pour maintenir les bâtiments du parc immobilier dans un état satisfaisant et atteindre l'objectif de 68,0% en 2022.	
Maintien de la qualité de l'air dans les écoles.	
Amélioration de la collaboration entre les Services des ressources matérielles, les réseaux, les services et les établissements afin de répondre aux besoins spécifiques du milieu.	
Développement des canaux de communication (CCG, réseaux, comité de vigie, etc.) entre les Services des ressources matérielles, les réseaux, les services et les établissements de la CSPİ.	
Clarification des rôles et des responsabilités des Services des ressources matérielles au regard des réseaux, des services et des établissements afin de développer une compréhension commune des enjeux liés aux bâtiments du parc immobilier de la CSPİ.	

ENJEU 3

PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION



Élèves du Centre Paul-Gratton

Cet enjeu est décliné en 3 objectifs, détaillés dans le cadre de l'orientation 3 (voir tableau page suivante).

Premièrement, la CSPÎ s'est donnée pour objectif de développer des plans d'action concertés avec la communauté éducative (équipes-écoles, parents, partenaires et communauté). Elle souhaite également améliorer la communication avec cette communauté et vise à favoriser une plus grande adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi afin de contribuer à la vitalité du territoire. Tous ces objectifs sont centrés sur la réussite de tous les élèves.

En 2017-2018, plusieurs des données ciblées n'étaient pas disponibles. L'année 2018-2019 a permis à tous les collaborateurs d'établir un portrait de départ en collectant les données pour plusieurs indicateurs. À partir de ces données, des cibles réalistes ont été établies et des engagements ont été pris avec la communauté éducative afin d'atteindre les objectifs fixés.

Dans le cadre de l'objectif 3.1, le réseau de la formation générale des jeunes a réussi à élaborer des plans d'action concertés avec ses partenaires pour la réussite des jeunes.

Dans le cadre de l'objectif 3.2, la Commission scolaire a misé sur la communication avec les parents afin de connaître leurs besoins et d'évaluer leur satisfaction.

Dans le cadre de l'objectif 3.3, le Réseau de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle a travaillé activement au développement de la vitalité du territoire. Le Centre de services aux entreprises a ainsi joué un rôle important dans l'adéquation entre l'emploi et la formation de notre secteur. De plus, des cours de francisation, d'alphabétisation et de la formation de base en entreprise sont offerts afin d'augmenter les compétences des personnes à l'emploi. Le secteur de la formation générale adulte contribue pour sa part à l'augmentation des compétences en littératie et en numératie des gens du territoire de la CSPÎ. Tous ces éléments rapprochent l'organisation de la communauté et de ses besoins en formation.

ORIENTATION 3

Renforcer la collaboration, la complémentarité et l'engagement des différents acteurs pour contribuer à la réussite de tous les élèves et à la vitalité du territoire

Objectifs, indicateurs et cibles

OBJECTIFS 2030		INDICATEURS	2017-2018	2018-2019	CIBLE 2022-2023
3.1	Développer avec la communauté éducative (équipes-écoles, parents, partenaires et communauté) des actions concertées pour la réussite des élèves en valorisant les rôles et les responsabilités de chacun	Proportion des établissements qui proposent des activités qui valorisent les rôles et les responsabilités de chacun	Données non disponibles	Collecte en cours	
		Élaboration et mise en place de plans d'action avec les partenaires	Données non disponibles	7/7 bassins ont un plan d'action concerté avec un partenaire	7/7 Plan d'action mis en oeuvre
3.2	Améliorer les communications entre la CSPÎ et la communauté éducative (équipes-écoles, parents, partenaires et communauté)	Taux de satisfaction des parents au regard des communications avec la CSPÎ	Courriels et vidéos		
			Données non disponibles	82%	85%
			Site web CSPÎ		
			Données non disponibles	78%	85%
			Page Facebook		
Données non disponibles	80%	85%			
3.3	Favoriser une plus grande adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi pour contribuer à la vitalité du territoire	Augmenter la variété des moyens de communication utilisés avec la communauté éducative	Données non disponibles	3 moyens de communication utilisés avec les parents	5 moyens de communication utilisés avec les parents
		Proportion des élèves diplômés en formation professionnelle (FP) qui obtiennent un emploi	Données non disponibles	Collecte en cours	
		Proportion des élèves qualifiés en formation préparatoire au travail (FPT) qui obtiennent un emploi	Données non disponibles	Collecte en cours	
		Proportion des élèves qualifiés en formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS) qui obtiennent un emploi	Données non disponibles	Collecte en cours	




ORIENTATION 3

Suivi des engagements

Voici les engagements pris par chacun des services et départements de la CSPÎ afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'orientation 2 (voir tableau page précédente). Pour chacun des engagements, on présente également l'état de l'avancement des travaux dans la colonne SUIVI (voir la légende pour les détails de l'échelle de couleur).



Objectif 3.1

Afin de contribuer à développer avec la communauté éducative des actions concertées pour la réussite des élèves et ce, en valorisant les rôles et les responsabilités de chacun. Les réseaux, en collaboration avec les directions établissements et les partenaires, ont réalisé ensemble les engagements suivants :

ENGAGEMENTS	SUIVI
Présenter le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) aux partenaires des arrondissements.	
Engager une coordonnatrice pour l'élaboration de plans d'action concertés avec les partenaires.	
Élaborer et transmettre un questionnaire aux établissements et aux partenaires afin de développer des plans d'action concertés dans chacun des bassins	

Objectif 3.2




Afin d'améliorer les communications entre la CSPÎ et la communauté éducative, les Services des ressources financières, les Services des technologies de l'information et des communications et les Services corporatifs, communications et secrétariat général, en collaboration avec les directions d'établissements et la Direction générale, ont collaboré pour réaliser les engagements suivants :

ENGAGEMENTS	SUIVI
Élaborer, transmettre aux parents et analyser les données d'un questionnaire portant sur leur satisfaction au regard de la communication avec la CSPÎ.	
Élaborer une politique des communications pour la CSPÎ et développer un département des communications.	

Légende



Réalisée En contrôle À surveiller Improbable Non amorcée

Objectif 3.2 (suite)

ENGAGEMENTS	SUIVI
Soutenir les établissements dans la mise à jour et le maintien de leur page Web.	
Expérimenter le paiement en ligne pour les frais chargés aux parents.	
Expérimenter la réinscription en ligne.	

Objectif 3.3

Afin de contribuer à la vitalité du territoire, le Réseau de l'éducation des adultes, en collaboration avec les établissements, a contribué à favoriser une plus grande adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi en réalisant les engagements suivants:

ENGAGEMENTS	SUIVI
Formation du comité de santé de l'est regroupant le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'est de Montréal et la CSPI.	
Mise en œuvre de projets de formation concrets, ciblés pour la clientèle du territoire, dans le cadre de la formation générale des adultes.	

Légende

Réalisée En contrôle À surveiller Improbable Non amorcée

RAPPORT DES SERVICES POUR L'EXERCICE 2018-2019

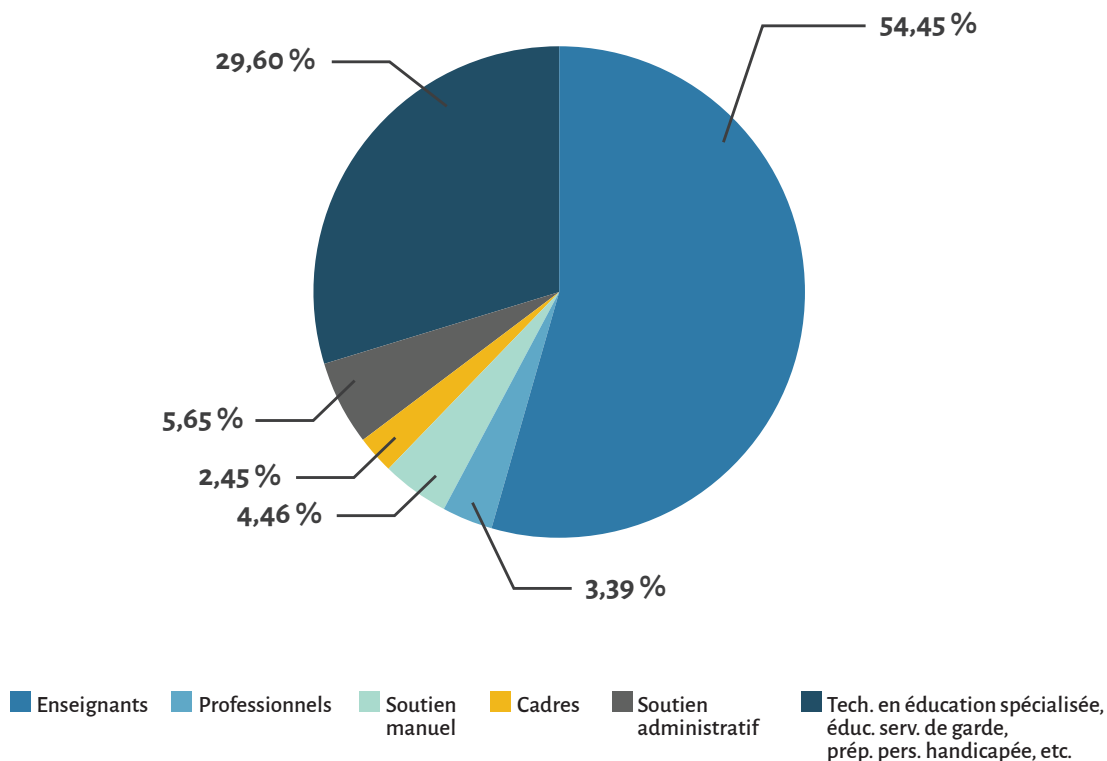


SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

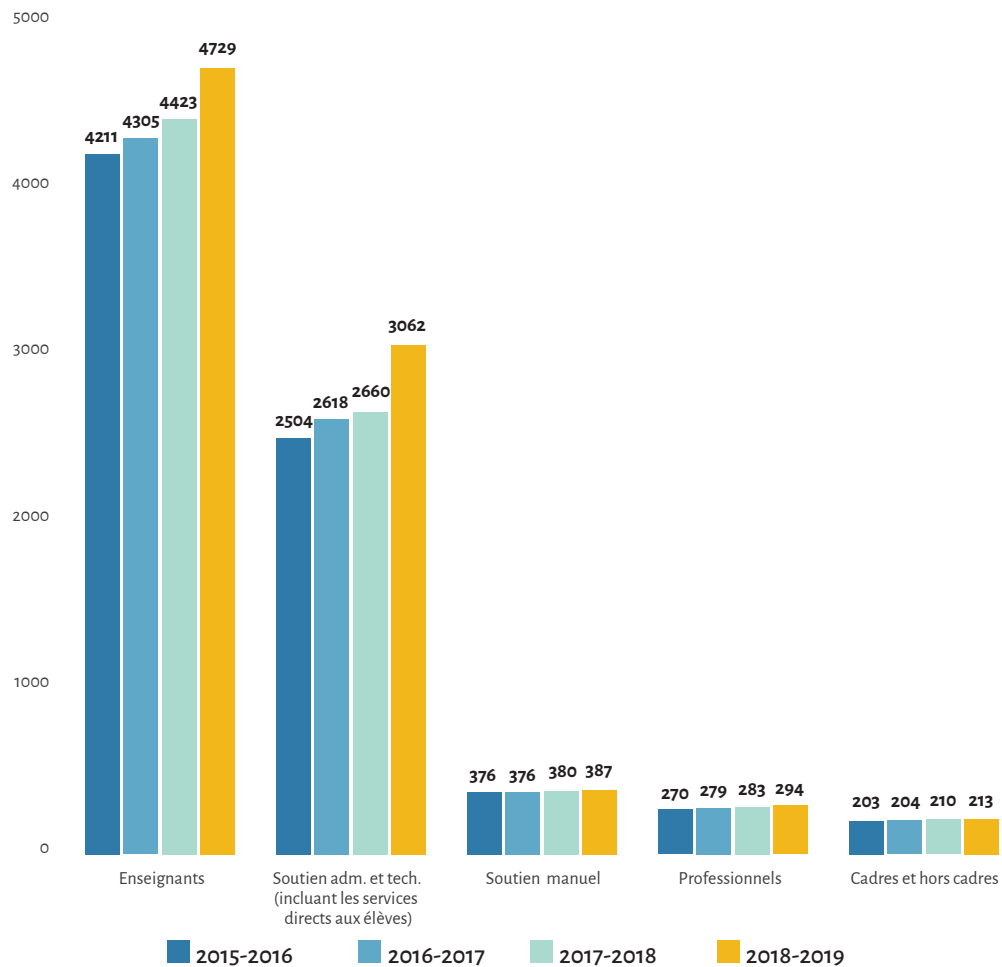
Les défis liés au recrutement à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île n'affectent plus seulement le personnel enseignant ou celui des services directs à l'élève. En effet, l'augmentation de la clientèle, la baisse du ratio maître-élève et la bonification des mesures pour soutenir la réussite amènent un besoin grandissant dans tous les corps de métier.

Les Services des ressources humaines ont élaboré un plan d'action identifiant les stratégies qui seront mises en œuvre au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Répartition des effectifs totaux de 2018-2019



Croissance des effectifs totaux de 2015-2016 à 2018-2019



SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les Services des ressources matérielles (SRM) ont supervisé 70 projets de réfection et de travaux majeurs dans les établissements scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, ce qui représente des investissements d'environ 4,2 M\$.

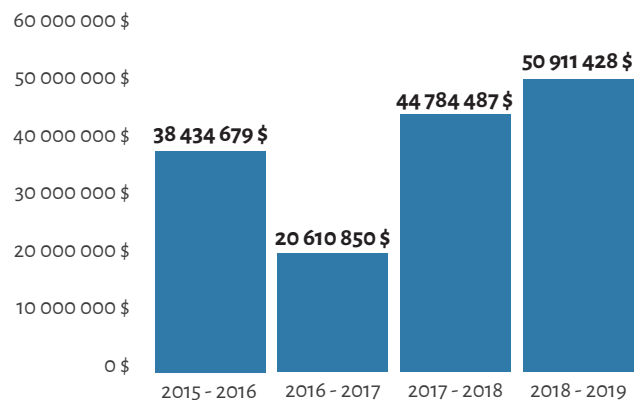
Dans le cadre des mesures budgétaires adoptées par le gouvernement pour le maintien des bâtiments et la résorption du déficit de maintien en milieu scolaire, les SRM ont également réalisé de nombreux autres projets d'entretien et de réparation dans les établissements de la CSPÎ : réfection de toitures, de salles de toilettes et de cours d'école, fenestration et maçonnerie, systèmes de chauffage et climatisation et enlèvement d'amiante. Ces travaux représentent un investissement total d'environ 24,2 M\$.

De plus, les SRM ont réalisé deux projets d'agrandissements d'écoles, soit celui de l'école primaire Montmartre (ajout de 5 classes et d'un gymnase double) et celui de l'école primaire Sainte-Marguerite-Bourgeoys (ajout de 8 classes et d'un espace polyvalent).

Les SRM ont également transformé le Centre de service aux entreprises (CSE) en une annexe pour l'école primaire Wilfrid-Pelletier, en plus d'aménager le bâtiment Sainte-Alice pour qu'il puisse accueillir le personnel de l'annexe Saint-Joseph.

Finalement, les SRM ont amorcé la conception de trois projets d'agrandissements, soit les agrandissements de l'école primaire Saint-Joseph (ajout de 10 classes, d'une salle polyvalente et d'un gymnase), de l'école primaire de la Fraternité (ajout de 12 classes et d'un gymnase) et du Centre de formation des métiers de l'acier.

Évolution des dépenses d'investissement de la CSPÎ de 2015-2016 à 2018-2019



Faits saillants des différents services des ressources matérielles pour 2018-2019

SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES	RÉSULTATS 2018-2019
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Transport quotidien de 7 960 élèves - Budget de 9 012 070 \$
Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Émission de 2 186 bons de commande - Valeur de 6 765 267 \$
Services alimentaires	<p><i>Primaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de 1 553 789 berlingots de lait - Distribution de 1 416 212 collations et 91 739 repas subventionnés en milieux défavorisés <p><i>Secondaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de 226 580 repas subventionnés
Location de locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de 13 639 heures d'activités sportives et culturelles offertes aux citoyens - Gestion des camps d'été dans les écoles de la CSPÎ pour un total de 830 jours d'activités
Travaux en régie interne	<p>Traitement de plus de 200 requêtes dans l'ensemble des établissements</p>
Transport lourd	<p>Traitement de près de 3 229 requêtes de transport et de déménagements</p>
Entretien physique	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 12 889 requêtes d'entretien correctif - Réalisation de 732 requêtes d'entretien préventif - Réalisation de 1 332 requêtes d'entretien « spécifique »

SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Les Services des technologies de l'information et des communications (STIC) soutiennent les activités pédagogiques et administratives de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Ils ont comme préoccupation première d'offrir à tous les élèves l'accès à des équipements informatiques performants afin de favoriser leur réussite tout au long de leurs parcours.

En 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a dévoilé son Plan d'action numérique (PAN) qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec. Le PAN a comme objectif de créer un environnement propice au déploiement du numérique à des fins pédagogiques, de bonifier et de diversifier les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, et de soutenir le développement des compétences numériques.

Toutes nos écoles et nos centres de formation des adultes se sont ainsi dotés d'équipements pédago-numériques, prescrits par le MEES et répartis dans trois catégories : flotte d'appareils, robots et laboratoires créatifs.

On retrouve ainsi des tableaux numériques interactifs et un réseau sans-fil performant dans tous nos établissements. Les enseignants ont également accès à des ordinateurs portables. Des formations en ligne ont d'ailleurs été développées par le MEES afin de permettre aux enseignants de se familiariser avec les nouveaux équipements mis à leur disposition.

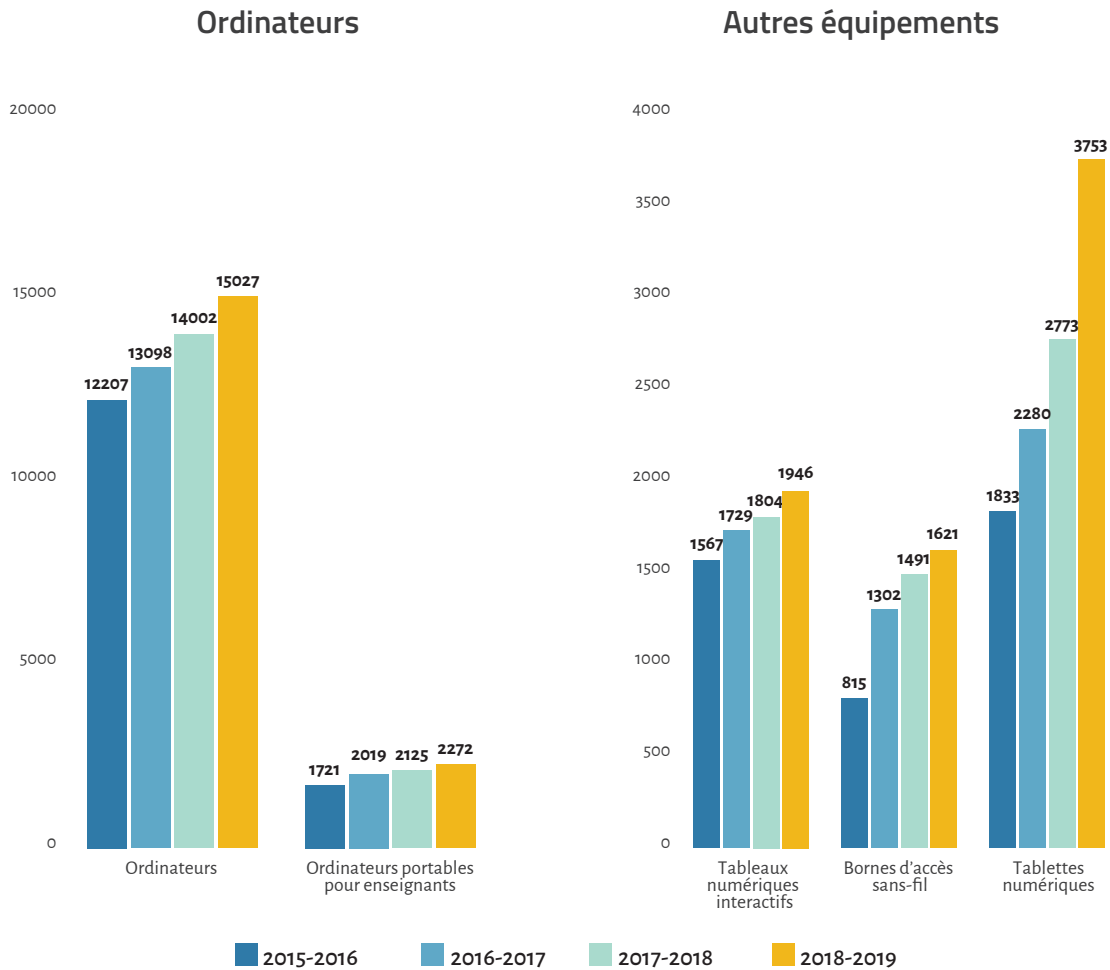
De plus, considérant la croissance exponentielle du nombre d'appareils numériques dans les établissements d'enseignement, des ressources techniques ont été embauchées pour le soutien des usagers.

Par ailleurs, la CSPÎ a réalisé des économies en migrant vers Asterisk, la solution libre de téléphonie IP la plus utilisée dans le monde.

La CSPÎ prolonge également la durée de vie d'une partie de ses ordinateurs par la conversion en postes virtuels performants. Il s'agit d'une solution économique (cycle de vie rehaussé) et écologique (recyclage des équipements), qui sensibilise également les élèves et le personnel à notre responsabilité environnementale.

Finalement, considérant la menace croissante des cyberattaques et la prolifération des rançongiciels, les STIC ont poursuivi le renforcement de la sécurité informatique à la CSPÎ.

Croissance du parc d'équipements informatiques de la CSPÎ de 2015-2016 à 2018-2019



SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les Services des ressources financières (SRF) assument différentes responsabilités, dont la mise en place de contrôles internes efficaces, afin d'assurer une saine gestion des fonds publics, de respecter les grandes orientations de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et d'offrir aux élèves la meilleure chance de réussite scolaire.

En 2018-2019, les dépenses administratives ont représenté 3,35 % des dépenses totales de la CSPÎ. Ce taux, stable depuis deux ans, témoigne d'une administration centrée sur les besoins des élèves et respecte en tout point les objectifs du Plan d'enregistrement comptable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Par ailleurs, en 2018-2019, les SRF ont entrepris des travaux, en collaboration avec le MEES, afin d'identifier les composantes administratives des établissements qui pourraient être transférées dans les dépenses de soutien à l'enseignement. Ces travaux devraient mener au dépôt d'un nouveau plan d'enregistrement comptable en 2020-2021 et pourraient mener à l'augmentation du pourcentage des frais administratifs dans les dépenses.

Dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), les SRF se sont engagés à rendre disponibles plus rapidement les budgets aux établissements. Dès la réception du projet de règles budgétaires, la direction a ainsi fait connaître aux directions le montant des nouvelles allocations pour l'année débutant le 1er juillet, afin de leur permettre de combler leurs besoins en personnel avant le début de l'année scolaire.

De plus, les SRF ont offert plusieurs formations aux directions d'établissement afin de les rendre plus habiles sur le plan financier, leur permettant ainsi de se consacrer à leur mission éducative.

Finalement, toujours en lien avec les orientations du PEVR, les SRF se sont engagés à offrir aux parents la possibilité de payer les effets scolaires en ligne. En date du 1er juillet 2019, la technologie de paiement en ligne a été implantée dans deux écoles. L'implantation se poursuivra durant l'année scolaire 2019-2020 et on prévoit que le service sera disponible dans l'ensemble des écoles primaires de la CSPÎ d'ici le 30 juin 2020.

Objectifs, principes et critères de répartition annuelle des revenus

Conformément à l'article 275.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), voici la description des objectifs et des principes de répartition des revenus de la CSPÎ ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

Objectifs

- Assurer une répartition équitable des ressources dont la CSPÎ dispose pour la réalisation de sa mission.
- Fournir l'information probante dans un processus budgétaire transparent et permettre aux instances consultées de connaître les fondements de la répartition des revenus en vue de financer les dépenses en personnel et les autres dépenses des unités administratives et des établissements.
- Donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, et ce, afin d'offrir une éducation de grande qualité et d'assurer la réussite de tous les élèves.

Principes de répartition

Le budget de la CSPÎ doit respecter l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses. Il peut présenter un déficit selon l'autorisation du MEES.

Les revenus proviennent principalement de trois sources : subventions du MEES, taxes scolaires et revenus spécifiques (services de garde, activités sportives, culturelles et sociales, locations de locaux, etc.).

La répartition des allocations budgétaires se fait dans le respect des lois, des règlements, des conventions collectives, des politiques et des procédures auxquels sont assujettis la CSPÎ et ses établissements.

La répartition des ressources financières est faite dans un souci d'équité et de transparence en plus de tenir compte de la réalisation du PEVR de la CSPÎ ainsi que des projets éducatifs des établissements.

La CSPÎ prévoit les ressources financières nécessaires pour financer l'ensemble des activités éducatives et administratives dans les établissements primaires, secondaires, centres de formation générale et professionnelle, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements. La CSPÎ prévoit également les ressources financières nécessaires afin de financer les activités relatives au maintien et au bon fonctionnement des comités.

Les documents complets relatifs aux objectifs et principes de répartition annuelle des revenus se retrouvent sur le site web de la CSPÎ, sous la rubrique Publications – Politiques et règlements.

Critères de répartition annuelle des revenus

Les critères de répartition annuelle des revenus sont établis selon un processus continu, en collaboration avec le Comité de répartition des ressources. Ces critères respectent les objectifs et les principes de répartition adoptés par le Conseil des commissaires.

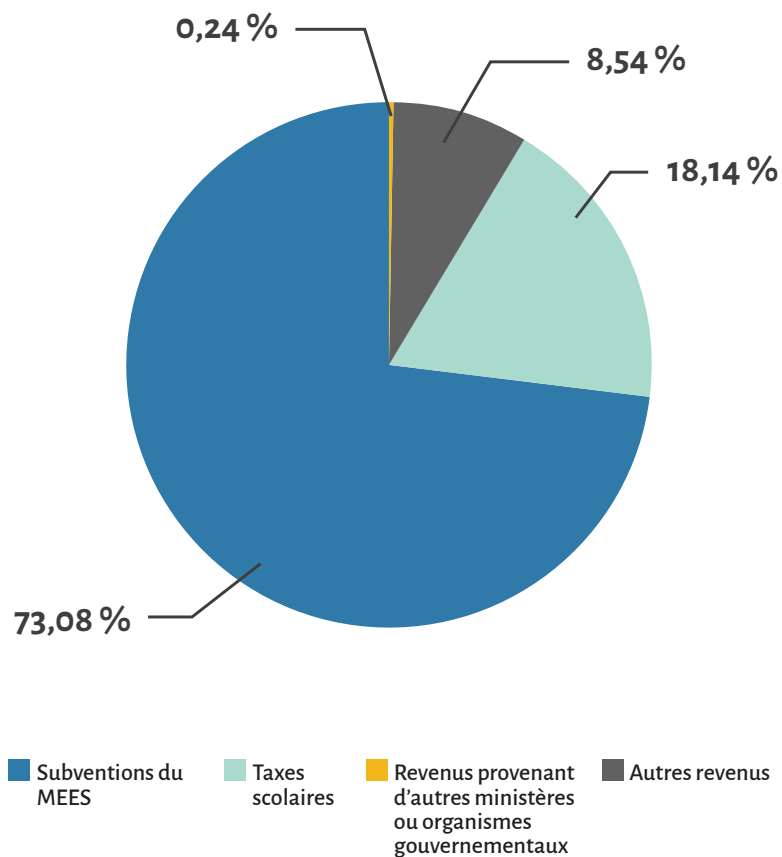
Ces critères font l'objet d'analyses basées sur la clientèle de l'exercice en cours et sont établis en tenant compte des besoins identifiés. Lorsque le nombre d'élèves ne semble pas l'indicateur à retenir, des modèles de normalisation sont utilisés pour une distribution équitable des allocations.

En qui a trait aux allocations dédiées, celles-ci sont transférées directement aux établissements selon le modèle de répartition du MEES. Dans certains cas, les directions d'établissement peuvent opter pour un service collectif géré centralement.

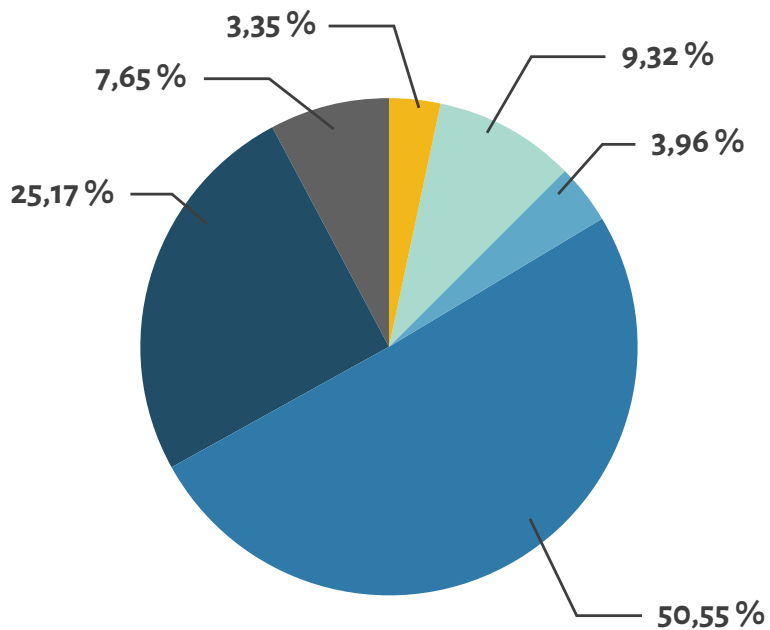
Sommaire des résultats financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

Conformément aux dispositions de l'article 287 de la LIP, voici le résumé des états financiers de la CSPÎ au 30 juin 2019.

Répartition des revenus pour l'exercice terminé le 30 juin 2019



Répartition des dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 2019



■ Activités d'enseignement et de formation

■ Activités connexes et variation de la provision pour avantages sociaux futurs

■ Activités relatives aux biens meubles et immeubles

■ Activités administratives

■ Activités d'appoint

■ Activités de soutien à l'enseignement et à la formation

SERVICES CORPORATIFS, COMMUNICATIONS ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Application des lois et préservation des intérêts juridiques de la CSPÎ

Les Services corporatifs, communications et secrétariat général (Secrétariat général) assurent un service-conseil et un soutien juridique aux directions d'établissement, aux directions de services, à la direction générale et aux instances politiques, en regard de l'application de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et des autres lois applicables au domaine scolaire, de même que des politiques, procédures et règlements de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Le Secrétariat général s'assure également de la préservation des intérêts juridiques de la Commission scolaire et du suivi des dossiers litigieux.

Le Protecteur de l'élève

Conformément à l'article 220.2 de la LIP, le Secrétariat général confirme qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Protecteur de l'élève de la CSPÎ pour l'année scolaire 2018-2019.

Rapport sur les plaintes d'intimidation et de violence

Conformément à l'article 220 de la LIP et au Règlement sur la procédure des plaintes de la CSPÎ, chacun des établissements applique son plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Ainsi, chaque école a l'obligation de traiter avec diligence toute plainte d'intimidation ou de violence formulée par les élèves, les parents ou les intervenants du milieu scolaire. Le Secrétariat général confirme que, durant l'année scolaire 2018-2019, aucune plainte de ce type n'a été transmise à la Direction générale de la CSPÎ ou au Protecteur de l'élève.

Rapport sur les plaintes d'éthique et de déontologie des commissaires

Conformément aux articles 175.1 et 220 de la LIP et au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSPÎ, le Secrétariat général confirme que pour l'année scolaire 2018-2019, aucune plainte en déontologie à l'encontre d'un membre du Conseil des commissaires, élu en application de la *Loi sur les élections scolaires* ou de la LIP, n'a été déposée au bureau du responsable de l'éthique et de la déontologie chargé de l'application du Code et des dispositions législatives concernant les conflits d'intérêts.

Rapport sur la divulgation d'actes répréhensibles

Conformément à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le Secrétariat général confirme que pour l'année scolaire 2018-2019, aucune plainte n'a été reçue par la responsable du suivi des divulgations.

Communications

Le Secrétariat général a également pour mandat de veiller à l'image de marque et à l'ensemble des communications de la CSPÎ.

En 2018-2019, dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite, le Secrétariat général a coordonné le développement et l'adoption d'une politique de communications, qui servira de cadre de référence pour les communications internes et externes, les relations de presse, les relations publiques et la publicité.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Le présent rapport fait état de la situation de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île au regard de la gestion et du contrôle des effectifs conformément à l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

La CSPÎ connaît une augmentation constante de sa clientèle en particulier à l'ordre primaire et dans les services de garde. Par rapport à l'année précédente, 2017-2018, il y a ainsi eu une :

- Augmentation de 722 élèves au préscolaire et au primaire;
- Augmentation de 386 élèves au secondaire.

Dans le respect des différentes conventions collectives et des politiques de gestion en vigueur, en plus d'une augmentation du nombre d'enseignants, ces variations ont occasionné la révision à la hausse de nos différents plans d'effectifs au niveau du :

- Personnel de service de garde (techniciens et éducateurs);
- Personnel de direction d'établissement;
- Ressources professionnelles.

De plus, l'ajout en 2018-2019 de plusieurs mesures pour soutenir la réussite éducative chez les élèves a engendré la création de nombreux postes de techniciens en éducation spécialisée et de professionnels.

Par ailleurs, l'augmentation des budgets d'infrastructures et l'ajout de projets d'agrandissements d'établissements ont nécessité l'embauche de plusieurs responsables de chantiers en surcroît.

Toutes ces variations tiennent également compte des remplacements essentiels au fonctionnement minimal de la Commission scolaire.



Élèves et enseignante de l'école François-La Bernarde

Total des heures rémunérées - Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

	AVRIL 2018 À MARS 2019			
	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL D'HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S POUR LA PÉRIODE VISÉE
PERSONNEL D'ENCADREMENT	388 493,66	0,00	388 493,66	238
PERSONNEL PROFESSIONNEL	504 241,24	26,00	504 267,24	360
PERSONNEL ENSEIGNANT	4 174 114,77	19 657,39	4 193 772,16	4 351
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	2 328 956,83	4 337,87	2 333 294,70	2 606
OUVRIERS, PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE SERVICE	546 609,91	12 018,31	558 628,22	366
TOTAL	7 942 416,41	36 039,57	7 978 455,98	7 921

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

i.

Immigrants de 1^{re} génération : élèves nés hors Canada. Immigrants de 2^e génération : élèves nés au Canada, dont au moins un des deux parents est né hors Canada.

ii.

Élève handicapé et élève ayant des troubles graves de comportement :

Élève ayant un des codes suivants : 14, 23, 24, 33, 34, 36, 42, 44, 50, 53, 99.

Ces codes sont validés à partir de trois critères :

- Avoir été évalué par un personnel qualifié afin de connaître la nature du trouble ;
- Identification de limitations ou d'incapacités dans la sphère scolaire ;
- Nécessité de mettre en place des mesures d'appui.

Élève en difficulté d'apprentissage :

Élève dont l'analyse de sa situation démontre que les mesures de remédiation mises en place, par l'enseignant ou par les autres intervenants durant une période significative, n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment dans ses apprentissages pour lui permettre d'atteindre les exigences minimales de réussite du cycle en langue d'enseignement en mathématique conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

Source :

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, 2007. L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

iii.

L'IMSÉ est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

iv.

Des programmes menant à une AEP ou à une ASP et de la formation à distance sont également offerts dans ces secteurs d'activité.

v.

Les cibles sont établies à partir de la situation de 2016-2017 (mêmes cohortes considérées par le MEES) en fonction des objectifs nationaux.

vi.

Les cibles sont établies à partir de la situation de 2016-2017 (moyenne des trois dernières années) + 5 points.

vii.

La Réponse à l'intervention (RÂI) est une approche récente destinée à contrer le phénomène de de l'intervention tardive auprès des élèves en difficulté. Ce modèle est conçu pour améliorer l'apprentissage de tous les élèves. L'approche est basée sur l'importance d'un enseignement efficace, sur des interventions préventives fondées sur des données probantes le dépistage, le monitoring et le suivi des progrès des élèves; sur une intensification de l'intervention lorsque les difficultés persistent et sur un processus de résolution de problèmes qui amène à prendre des décisions en collégialité pour répondre aux besoins des élèves.

Source:

Réseau d'information pour la réussite éducative, 2017

viii.

Dans la mesure où le financement du MEES le permet. On entend par établissement dans un état satisfaisant, un établissement dont l'indice de vétusté (IV) est de 15,0% ou moins. L'IV est la somme du coût estimé de tous les travaux de maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure. Le tout est exprimé sous forme de pourcentage.

LISTE ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSPÎ

POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTRÉAL-EST

- DANIEL-JOHNSON
- CENTRE DANIEL-JOHNSON
- DE LA BELLE-RIVE
PAVILLON DE LA POINTE
- DE LA BELLE-RIVE
PAVILLON DES TREMBLES
- DE LA POINTE-AUX-TREMBLES
- FÉLIX-LECLERC
- FRANÇOIS-LA-BERNARDE
- LE TOURNESOL
- LE TOURNESOL ANNEXE
- MARC-LAFLAMME/LE PRÉLUDE
- MONTMARTRE
- NOTRE-DAME
- CENTRE PAUL-GRATTON
- SAINTE-GERMAINE-COUSIN
- SAINT-MARCEL
- SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS
- SAINT-OCTAVE

ANJOU

- ANJOU
- CENTRE ANJOU
- ALBATROS
- CARDINAL-LÉGER
- CENTRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES
- CENTRE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT EN FRANÇAIS ÉCRIT (CÉFRANC)
- CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION À DISTANCE DU GRAND MONTRÉAL
- CHÉNIER
- DES ROSERAIES
- CENTRE DE FORMATION DES MÉTIERS DE L'ACIER
- JACQUES-ROUSSEAU
- SAINT-JOSEPH
- SARCA
- WILFRID-PELLETIER
- WILFRID-PELLETIER ANNEXE

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

- DENISE-PELLETIER
- FERNAND-GAUTHIER
- JEAN-GROU
- MARC-AURÈLE-FORTIN
- MARC-AURÈLE-FORTIN ANNEXE
- NOTRE-DAME-DE-FATIMA
- CENTRE PAUL-GRATTON ANNEXE
- SIMONE-DESJARDINS
PAVILLON GOUIN
- SIMONE-DESJARDINS
PAVILLON PERRAS

MONTRÉAL-NORD

- ADÉLARD-DESROSIERS
- AMOS
- CALIXA-LAVALLÉE
- CENTRE CALIXA-LAVALLÉE
- CENTRE FERLAND
- DE LA FRATERNITÉ
- ÉCOLE HÔTELIÈRE DE MONTRÉAL
CALIXA-LAVALLÉE
- HENRI-BOURASSA
- JEAN-NICOLET
- JEAN-NICOLET ANNEXE
- JULES-VERNE
- LE CARRIGNAN
- CENTRE LOUIS-FRÉCHETTE
- CENTRE LOUIS-FRÉCHETTE ANNEXE
- PIERRE-DE-COUBERTIN
- RENÉ-GUÉNETTE
- SAINT-RÉMI
- SAINT-RÉMI ANNEXE
- SAINT-VINCENT-MARIE
- SAINTE-COLETTE
- SAINTE-COLETTE ANNEXE
- SAINTE-GERTRUDE

SAINT-LÉONARD

- ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY
- CENTRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY
- ALPHONSE-PESANT
- FERLAND
- GABRIELLE-ROY
- GÉNÉRAL VANIER
- GUY-VANIER
- LA DAUVERSIÈRE
- LAMBERT-CLOSSE
- LA PASSERELLE
- PIE XII
- VICTOR-LAVIGNE
- WILFRID-BASTIEN

- Primaire
- Secondaire
- Spécialisée
- Centre de formation professionnelle et de l'éducation des adultes

